

A.S.A de la BASSE-CÔTE
Mairie
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2023 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DEPIS Alexandre après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr RATHIER Jean Claude, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 2 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEPIS Alexandre

Le Président,
RATHIER Jean Claude






**ASA d'irrigation
de la Basse Côte**
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date :.....14.03.2023.....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DEPIS Alexandre Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DUCHEZ Nicolas La Tricherie 16220 EYMOUTHIER	Membre		
MR RATHIER JEAN CLAUDE La Grelière 24360 SOUDAT	Président		

A.S.A de la BASSE-CÔTE
Mairie
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2023 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean-Claude, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2022 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	12 615.62 €
* résultat antérieur :	12 511.75 €
* TOTAL A AFFECTER :	25 127.37 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	- 2 009.58 €
* solde des restes à réaliser	0 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	2 009.58 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

* couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	2 009.58 €
* affectation complémentaire en "réserves" :	0 €
* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 :	23 117.79 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

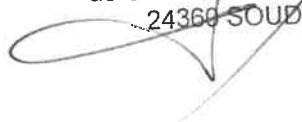
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEPIS Alexandre



Le Président,
RATHIER Jean Claude




**ASA d'irrigation
de la Basse Côte**
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date :.....14.03.2023.....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DEPIS Alexandre Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DUCHEZ Nicolas La Tricherie 16220 EYMOUTHIERES	Membre		
MR RATHIER JEAN CLAUDE La Grelière 24360 SOUDAT	Président		

A.S.A de la BASSE-CÔTE
Mairie
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2023 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

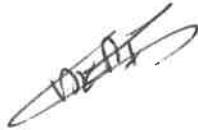
CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2022 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEPIS Alexandre



Le Président,
RATHIER Jean Claude




**ASA d'irrigation
de la Basse Côte**
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date :.....14.03.2023.....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DEPIS Alexandre Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DUCHEZ Nicolas La Tricherie 16220 EYMOUTHIERES	Membre		
MR RATHIER JEAN CLAUDE La Grelière 24360 SOUDAT	Président		

A.S.A de la BASSE-CÔTE
Mairie
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2023 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_4

Objet : Vote du Budget Primitif 2023

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2023,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

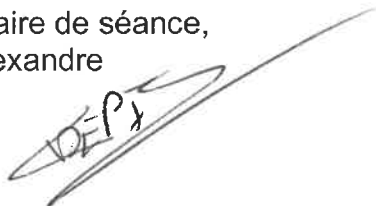
Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le budget primitif 2023

d'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEPIS Alexandre



Le Président,
RATHIER Jean Claude




**ASA d'irrigation
de la Basse Côte**
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date :14 03 2023.....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DEPIS Alexandre Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DUCHEZ Nicolas La Tricherie 16220 BYMOUTHIERES	Membre		
MR RATHIER JEAN CLAUDE La Grelière 24360 SOUDAT	Président		

A.S.A de la BASSE-CÔTE
Mairie
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2023 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2023.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

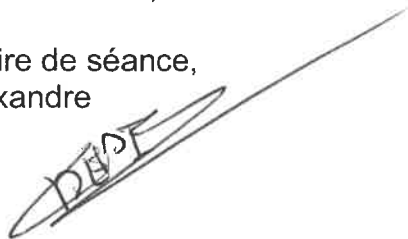
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

de DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEPIS Alexandre



Le Président,
RATHIER Jean Claude




**ASA d'irrigation
de la Basse Côte**
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date :.....14.03.2023.....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DEPIS Alexandre Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DUCHEZ Nicolas La Tricherie 16220 EYMOUTHIERES	Membre		
MR RATHIER JEAN CLAUDE La Grelière 24360 SOUDAT	Président		

A.S.A de la BASSE-CÔTE
Mairie
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2023 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2023

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2022 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments et compte tenu des travaux à réaliser sur la station de pompage avec un étalement de l'investissement sur deux ans, il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2023 :

- Abonnement : 240,00 € / Module - appel en Juillet
- consommation : 0.16 €/m3 - appel en novembre (voir plus tôt si la trésorerie de l'ASA le nécessite)

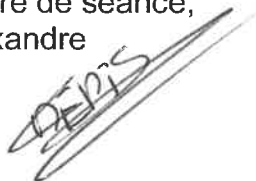
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER cette tarification pour l'année 2023

d'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEPIS Alexandre






Le Président,
RATHIER Jean Claude

**ASA d'irrigation
de la Basse Côte**
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date :.....14.03.2023.....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DEPIS Alexandre Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DUCHEZ Nicolas La Tricherie 16220 EYMOUTHIERES	Membre		
MR RATHIER JEAN CLAUDE La Grelière 24360 SOUDAT	Président		

A.S.A de la BASSE-CÔTE
Mairie
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2023 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_7**Objet : Règlement des factures via PAYFIP**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, est informé que depuis le 1^{er} janvier 2022, les ASA sont tenues de proposer à leurs adhérents la possibilité de régler leurs factures en ligne.

Afin de respecter cette obligation l'ADHA 24, en partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques, propose la mise en place de la solution de paiement **PAYFIP**.

Cette plateforme de règlement en ligne permet à chaque adhérent (particulier ou professionnel) de régler ses factures soit par carte bancaire soit par prélèvement unique sans se déplacer et sans coût d'affranchissement. Ce service sécurisé est gratuit et disponible 24h/24h.

La procédure de mise en route nécessite :

- La signature d'une convention d'adhésion à ce service.
- Le paramétrage du logiciel de facturation afin que les références, indispensable pour que les usagers puissent effectuer le règlement, figure sur les factures.
- Un test de fonctionnement avec la DGFIP avant activation du compte PayFiP

Le Syndicat, après analyse de cette proposition et délibération, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER la mise en place de cette solution de règlement en ligne.

De DONNER pouvoir au Président de signer les conventions d'adhésion à ce service avec la DGFIP

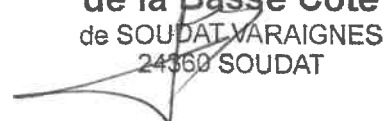
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEPIS Alexandre






Le Président,
RATHIER Jean Claude

**ASA d'irrigation
de la Basse Côte**
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT



Liste d'émargement du syndicat

Date :14.03.2023.....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DEPIS Alexandre Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DUCHEZ Nicolas La Tricherie 16220 EYMOUTHIER	Membre		
MR RATHIER JEAN CLAUDE La Grelière 24360 SOUDAT	Président		

A.S.A de la BASSE-CÔTE
Mairie
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 14/02/2023 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_8

Objet : Approbation de la base de répartition des dépenses

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, se fait présenter la base de répartition des dépenses 2023 ainsi que les demandes de modifications reçues.

Mr Duchez Nicolas demande à ce que la nouvelle adresse de l'EARL du Tilleul soit prise en compte pour la facturation 2023.

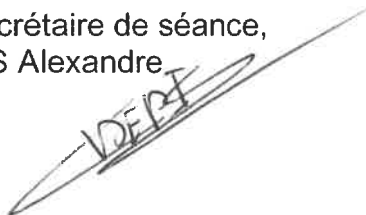
EARL du Tilleul – les Brousses – 24360 SOUDAT

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide d'approuver la base de répartition suivante :

USAGERS		PROPRIETAIRES		Souscription 1
EARL	DU TILLEUL	LACHAIZE	René	4
EARL	LE BEAU DE MAUDEUIL	DUCHEZ	Nicolas	12
GAEC	DE LA GRELIERE	LACHAIZE	René	4
GAEC	DU GAUTY	DEPIS	Francis	16
GAEC	DE LA GRELIERE	RATHIER	JEAN CLAUDE	12
GAEC	DU GAUTY	LACOTTE	CHRISTIAN	12

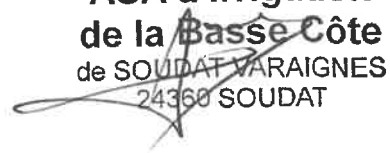
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEPIS Alexandre





Le Président,
RATHIER Jean Claude

**ASA d'irrigation
de la Basse Côte**
de SOUDAT VARAIGNES
24360 SOUDAT



Liste d'émargement du syndicat

Date :.....14.03.2023.....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR DEPIS Alexandre Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
MR DUCHEZ Nicolas La Tricherie 16220 EYMOUTHIERES	Membre		
MR RATHIER JEAN CLAUDE La Grelière 24360 SOUDAT	Président		